

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2025
Délibération n° DE_2025_030

Le 12 mai deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : BELLE Michaël (pouvoir à DIDIER Thierry), MASNATA Mallaury (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Secrétaire : VANDERNOOT Noémie

OBJET : Réhabilitation de la maison des associations. Choix de la maîtrise d'œuvre.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse de la procédure de consultation de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la réhabilitation de la maison des associations,

La commission d'appel d'offres, lors de sa dernière réunion en date du 07 mai 2025 propose de retenir l'équipe dont le mandataire est Florent PATOIS, architecte et composée des cotraitants suivants :

ICS – BE Structure

BE ADUNO – BE Thermique

PROJECTIVE – Economiste

ECHOLOGOS – BE Acoustique

Cette équipe a été notée 96,75/100 se décomposant comme suit :

- Valeur technique de l'offre : 66,75 / 70

- Prix proposé : 30 /30

Montant Forfaitaire HT pour une mission de Diag 10 325 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre avec Exe : 53 100 € HT, soit un taux indicatif de 11.8%

Missions complémentaires 1 : 4 950 € HT

Missions complémentaires 2 : 450 € HT

Le Conseil Municipal, avec une abstention (BRUN) et 13 voix POUR :

DECIDE d'attribuer l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la réhabilitation de la maison des associations à l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Florent PATOIS Architecte DPLG avec les prix suivants :

Montant Forfaitaire HT pour une mission de Diag : 10 325 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre avec Exe : 53 100 € HT, soit un taux indicatif de 11.8%

Missions complémentaires 1 : 4 950 € HT

Missions complémentaires 2 : 450 € HT